



Rufus de prefet pour la demande de regroupement familial

Par **Sam belki**, le **06/12/2018** à **13:23**

Bonjour,

Je suis un algérien marié avec une algérienne. J'ai fait une procédure de regroupement familial en 2016 et ma femme a un visa de 5 ans, elle rentre en France chaque 3 mois et depuis après; elle a accouché ici en France, elle s'est acquittée des frais d'accouchement puisqu'elle était touriste et dans l'idée de retourner après l'accouchement. Pour des raisons de santé, elle est restée et quelques mois après. On a reçu le refus du préfet pour 2 motifs : l'appartement trop petit pour 3 personnes et ma femme est sur le territoire français. J'ai fait un recours gracieux, ça fait 3 mois, sans réponse.

Je vous prie de me conseiller quoi faire afin de régulariser ma situation. Est-ce que mon visa est toujours valable sachant que je suis en France ça fait 20 mois ?

Bien cordialement.

Par **youris**, le **06/12/2018** à **13:29**

bonjour,

en l'absence de réponse de la préfecture, c'est un refus tacite.

il y a des conditions de logement et de ressources pour le regroupement familial qu'apparemment, vous ne remplissez pas.

votre visa est valable jusqu'à la date de fin de validité.

salutations

Par **Sam belki**, le **06/12/2018** à **13:41**

Non, question ressources sont bien je suis à la recherche d'un appartement de la surface demandée mais est-ce que ma femme doit retourner en Algérie et, si elle rentre, est-ce qu'elle pourra rentrer, le fait qu'elle n'a pas respecté la durée de séjour qui est de 3 mois ?

Merci.